



Acteurs publics **CONTRE** les emprunts toxiques

Vendredi 8 février 2013

Communiqué de presse de Maurice VINCENT

*Président de l'Association « Acteurs Publics contre les Emprunts Toxiques »
Sénateur-Maire de Saint-Etienne*

Conseil général de la Seine-Saint-Denis / Dexia

**« La décision du TGI de Nanterre démontre encore une fois
la responsabilité principale des banques »**

L'association « Acteurs publics contre les emprunts toxiques » salue la décision rendue aujourd'hui par le TGI de Nanterre dans l'affaire des emprunts toxiques.

Ce jugement, qui annule les taux d'intérêt toxiques de 3 prêts Dexia au Conseil général de Seine Saint-Denis, et les remplace par le taux d'intérêt légal en vigueur, **démontre encore une fois, la responsabilité de la banque qui a accordé de type de prêts sans informer les collectivités sur les risques réels.**

C'est une décision importante mais qui ne doit pas laisser sous-estimer le travail qui reste à accomplir pour l'ensemble des collectivités impactées.

L'association Acteurs publics contre les emprunts toxiques rencontrera très prochainement le nouveau directeur général de la SFIL. Elle demandera à ce que l'ampleur du problème soit enfin prise en considération à sa juste mesure (10 Mds de stock avec une perte potentielle de 6,5 Mds pour la seule Dexia, 17 Mds de stock pour la totalité des banques), ainsi que la mise en place rapide d'un cadre de négociation permettant aux collectivités de sortir des difficultés dans des conditions financières acceptables.

Contact Presse

Marjorie Aubert

Marie d'Ouince Consultant

01 56 64 00 44 – 06 86 28 36 38